

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE CGTPJJ

pour le Comité technique Inter-régional Grand-Ouest du 17 septembre 2021

A quelques jours de l'entrée en application de la réforme CJPM, l'état des lieux de la PJJ que ce soit au niveau National, ou au niveau de notre inter-région, ne fait pas rêver.

Selon nos estimations, à l'horizon du mois de décembre 2021, à peine 25 % des personnels de la PJJ seront formés aux changements qu'impliquent cette réforme. Et pourtant nous avons pesé de tout notre poids pour faire reculer la date d'application de 6 mois. Autant dire que le fiasco est annoncé, et ce sont évidemment les jeunes, les familles, les personnels de la PJJ, et l'institution judiciaire des mineurs dans son ensemble qui seront les grands perdants.

Nous ne pouvons que regretter que la DPJJ n'ait pas fait le choix de mettre des moyens conséquents pour donner un nouveau souffle à nos missions, puisque c'est ce que souhaitait le ministère quand il a fait le choix de démanteler l'ordonnance de 45. Était-il vraiment question de faire plus vite, mieux, et avec de meilleurs résultats ? On peut en douter.

Nous constatons que les effectifs des titulaires restent identiques, que le recours aux contractuels peu formés s'intensifie, que la politique de développement de l'hébergement PJJ est au point mort, voire s'amenuise, que les milieux ouverts ne sont pas prêts à absorber la Mise à l'Épreuve Éducative et son lot de « modules », que les demandes de RRSE s'intensifient, que les audiences se multiplient pour absorber tous les dossiers en cours... La désorganisation est déjà palpable, et pourtant, pas question de rediscuter les normes de prise en charge !

A l'instar de l'application du « bloc peine » en mars 2019, la PJJ n'est pas prête... Prétendre le contraire n'arrange que ceux qui y croient, ou qui veulent donner l'illusion d'une réforme qui se déroule comme sur le papier.

Décidément notre Institution manque d'ambition et de réalisme. De là à dire qu'elle œuvre à son propre déclin au profit du secteur associatif... cela devient de plus en plus questionnant. Le CJPM sera-t-il l'acte déclencheur du retrait du service public et de la privatisation de la justice « éducative » des mineurs ?

Ce premier CTIR « de rentrée », après un an de boycott, marque l'arrivée d'une nouvelle direction Inter-régionale, mais aussi l'aboutissement d'une nouvelle ère de « gestion » de l'administration publique : la fin des CAP, les mutations sur profilage, les primes au mérite...

Les conditions de travail sont également en pleine mutation. Quel mode de télétravail ? Quelle place à la « spécialisation » ? Quelle plus-value d'avoir recours à de nouveaux logiciels et à la dématérialisation partout ?

Tout ceci conduit à une déstructuration de nos manières de travailler, à l'isolement des agents, à l'individualisation dans l'exercice des missions. Et par conséquent le sens commun, la culture collective et la solidarité se diluent voire se perdent...

Mesdames et messieurs les décideurs, prenez garde, à trop vouloir tout chambouler, ce qui sera détruit ne sera pas retrouvé. Ce ne sont pas les déclarations de bonnes intentions qui suffiront à nous convaincre. Ce sont les actes, et les constats à très court terme.

CGT-PJJ GRAND OUEST
UD CGT 35

31, boulevard du Portugal 35000 RENNES Tel : 06-86-07-45-63 ou 06-34-22-34-98
Pour nous rejoindre et adhérer, contactez-nous cgtppj-grandouest@protonmail.com